

Marche de la Nativité
de Notre-Dame



Volontaires 1830
Furnaux

FURNAUX

Marche de La Nativité de Notre-Dame

HORAIRE 2018 (provisoire)

SAMEDI 01-09-2018

13h00 Rassemblement au chapiteau

13h00 Prise des drapeaux (à la fontaine « d'el pouyette »)

13h45 Décharge et dépôt de fleurs au monument des marcheurs disparus.

14h30 Arrêt chez Véronique (réception d'Alain)

15h25 Salve à la chapelle saint Sang

16h10 Arrêt au café (offert par la marche)

16h45 Arrêt chez Michaël (réception de David)

17h20 Arrêt près du chapiteau (réception de Laurent et Benoit)

17h50 Arrêt chez Cyrille (Réception de Vincent)

18h30 Arrêt chez Eric Vandelook

19h15 Arrêt à la gare (réception d'Henry)

20h00 Arrêt chez Mathieu

20h30 Arrivée au chapiteau et dislocation – Soirée sous chapiteau (entrée gratuite)

DIMANCHE 02-09-2018

6h30 Réveil par la batterie

9h15 Rassemblement au chapiteau

10h00 Messe solennelle en l'église (ordonnée exceptionnellement par Doyen Francis Lallemand)

10h40 Sortie de Messe – Dépôt de fleurs au monument des anciens combattants – Remise des médailles

11h00 Départ de la procession

11h15 Arrivée à la chapelle Notre-Dame du bon secours

11h50 Arrivée à la chapelle saint Roch

12h30 Arrivée au chapiteau – Vin d'honneur – Pause de midi

14h30 Rassemblement au chapiteau

15h00 Arrivée à la chapelle Frère Mutien-Marie (*Réception des adjudants*)

15h50 Arrivée à la chapelle saint Guy (*offert par la marche au chapiteau*)

16h50 Arrivé au Moulin de Furnaux (*Réception Verkempinck*)

17h30 Arrivée à la gare (*Potage offert*)

18h30 Bataillon carré (Sopré)

19h30 Rentrée solennelle en l'église Notre-Dame

20h00 Rentrée au chapiteau – Remerciements – Cassage du verre

21h30 Retraite aux flambeaux

22h00 Rigodon final – Soirée sous chapiteau (*entrée gratuite*)

REGLEMENT DU MARCHEUR

Nous sommes heureux de pouvoir de nouveau compter sur nos fidèles marcheurs et souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres de la compagnie! Pour que ce week-end festif se passe au mieux, voici un rappel des différentes règles à garder à l'esprit. Merci d'avance.

1) HABILLEMENT

- **Pantalon blanc** les deux jours
- Les **chaussures** (non baskets) doivent être totalement **noires** et **fermées** (y-compris les demoiselles)
- Sous le sarrau, le port d'un **vêtement blanc** (t-shirt, sweat,...) est obligatoire.
- Les **Gants blancs** (hommes) et **mitaines** (femmes) sont obligatoires le dimanche !
- En cas de pluie, une protection transparente est tolérée.
- Tous les accessoires prévus par l'uniforme doivent être portés. Le calot se porte « en chaussette ».
- Les accessoires personnels sont autorisés à condition qu'ils s'inscrivent dans l'époque du costume (Ex : une cartouchière cuire est autorisée, une bandoulière ou lunettes de soleil ne le sont pas !)

2) MARCHER = RESPECT

- Une marche, bien que folklore, n'est pas un carnaval ! C'est avant tout une procession escortée sur base militaire. Tout en sachant s'amuser, restons **dignes** et **respectueux**. Evitons les déboires qui nuiront à notre image de marcheur.
- Respectons les **rangs** en respectant les heures de départ et si possible sans sortir de la compagnie. Les arrêts sont rythmés et réguliers pour cela.
- Respectons les personnes qui nous reçoivent en ramenant nos **vidanges et déchets**.
- En plus de nuire à notre réputation, l'**abus d'alcool** peut s'avérer dangereux !
- Il est **interdit de fumer** dans les rangs.
- Respectons les commandements des officiers.

3) ARMES = PRUDENCE

- Les sabres, haches, et surtout fusils et tromblons sont des armes et doivent être maniées avec attention. En particulier à proximité des enfants et chevaux.
- Il faut **16 ans** accomplis pour pouvoir tirer.
- Les **tirs isolés sont interdits** sans accord et présence d'un officier responsable.
- Les doses réglementaires sont de **8 grammes** pour un fusil et **20 grammes** pour un tromblon.
- Il est interdit de fumer lors du maniement de la poudre ou en présence d'une arme chargée.
- L'amorce doit se placer au dernier moment juste avant la décharge.
- Si le fusil « rate », attendez la fin des commandements pour le décharger en prévenant un officier. Il est interdit de se déplacer et marcher dans les rangs avec une arme chargée.
- Les tirs dans les rangs sont interdits, sauf moments précis annoncés par un officier responsable.
- La poudre renversée doit être immédiatement nettoyée.
- Après les heures de dislocation, plus aucun tir ne sera toléré !
- Les armes à feu sont interdites lors de la retraite aux flambeaux !
- Une personne se montrant irresponsable ou en état manifeste d'ivresse se verra retirer son arme.
- NB : En cas d'accident, notre assurance ne pourra intervenir si ces règles ne sont pas respectées.

4) REMISE DES COSTUMES

- Toute personne ayant détérioré ou perdu un accessoire loué devra remboursement total de celui-ci.
- Veuillez ramener vos accessoires le lundi de marche (entre 18h et 19h) sous peine d'amende.

!/! Tout officier se voit le droit de faire une remarque et même d'exclure des rangs provisoirement ou définitivement tout marcheur ne respectant pas ce règlement.